



## APPEL À COMMUNICATION

**LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES  
HUMAINES ET SOCIALES - OUJDA**

**L'UNITÉ DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE**

**Organise un COLLOQUE NATIONAL**

**Sur le thème :**

**"Le Nouveau Modèle de  
développement du Maroc :  
Le pari d'un développement  
durable et inclusif "**

**Les 12 et 13 mai 2023**

**AU CERSHO (MANAR AL-MAÂRIFA)  
OUJDA**



## **PREAMBULE**

La question du développement durable qui pose avec acuité le problème de la conciliation entre la croissance économique, la cohésion sociale et la préservation des ressources naturelles n'est pas nouvelle. En 1970 déjà, les experts du club de Rome, chargés de dresser un inventaire des difficultés auxquelles font face les sociétés, publiaient un rapport intitulé « Halte à la croissance », qui a connu un certain retentissement. Face à la surexploitation des ressources naturelles due à la croissance économique et démographique, ce rapport prônait la croissance zéro. C'est dans ce contexte que se tient la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain en 1972, qui s'interroge sur les conditions d'un modèle de développement compatible avec l'équité sociale et la protection de l'environnement. En 1987, le rapport Brundtland (du nom de son instigatrice, Premier ministre norvégien) propose une définition du développement durable, qui fait encore référence : « un type de développement qui permet de satisfaire les besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ».

En 2000, le sommet du millénaire de l'ONU instaurait les huit Objectifs du Millénaire de Développement (OMD) symbolisant le développement durable. En 2002, le sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg donna naissance à un nouveau Plan d'action de 153 articles. C'est en 2005, 2008 et 2010 que les OMD furent revus à New York lors de réunions mondiales. Ce dernier fut suivi en 2012, à Rio, de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, aussi appelée Rio + 20.

En 2015, plus de 150 chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés dans un vaste plan d'action devant mener à un monde meilleur pour tous à l'horizon 2030. Les dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU) couvrent tous les domaines (éducation, pauvreté, santé, environnement, etc.).

Ces ODD sont ambitieux, ils le sont même davantage que les huit objectifs du millénaire qui les ont précédés (2000-2015). Ils mobilisent les Etats, les organismes internationaux et le secteur privé autour de mesures concrètes qui, à défaut d'être assorties de sanctions, font l'objet de reddition de comptes volontaires qui ont souvent valeur d'exemples.

Ces objectifs visent à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays en protégeant la planète et garantissant la prospérité pour tous. Ils sont ainsi regroupés autour de cinq domaines « 5P » : Peuples, Prospérité, Planète, Paix, Partenariats.

A ce titre, les Etats du monde cherchent incessamment à traduire la démarche de développement durable en actions pratiques en déclinant des stratégies nationales et des politiques publiques.

Au Maroc, la constitution de 2011 a apporté une nouvelle impulsion à ce processus en postulant que le développement durable est un droit de tous les citoyens (article 31). C'est dans ce cadre qu'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) a été élaborée en 2015, couvrant la période 2015-2020. La nouvelle Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD 2017-2030) constitue ainsi la traduction de cet engagement en vue d'opérationnaliser le développement durable à tous les échelons du Royaume.

Le Nouveau Modèle de Développement (NMD) du Maroc a fait du développement durable un choix irréversible. Il préconise plusieurs amendements à amener sur l'existant dans le domaine de développement durable réalisé par le Royaume jusqu'à présent. Il suggère entre autres, l'accélération du rythme actuel de mise en œuvre des ODD en particulier de la réduction des inégalités sociales, territoriales et de genre, la promotion de la croissance économique et de l'emploi décent. En outre, ce NMD trace parmi ses objectifs la préservation de la biodiversité et la lutte contre les effets du changement climatique et le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles.

Le grand défi du nouveau pacte pour le développement qui institutionnalise l'engagement de tous (Etat, institutions, secteur privé, collectivités territoriales, société civile, citoyen) est de traduire dans les faits les ambitions du NMD et à donner à ses choix stratégiques l'effectivité.

La présente manifestation qui vise à réunir un public aussi large que possible, associant économistes et gestionnaires, académiciens et praticiens, acteurs publics et privés et société civile, propose de réfléchir sur tous les aspects à mettre en place pour réussir les paris de développement durable dans le cadre du Nouveau Modèle de Développement du Maroc.

### **AXES (NON EXHAUSTIFS) :**

- Les Objectifs du Développement Durable (ODD).
- Le Développement durable et les indicateurs de performance (économique, sociale...).
- La gouvernance du développement durable.
- Le financement soutenable/responsable du développement durable.
- L'Éducation au développement durable, à la transition sociale et écologique.
- L'Environnement et le développement durable.
- Le développement durable au Maroc : Enjeux et défis.
- La stratégie nationale du développement durable du Maroc.
- L'arsenal juridique du développement durable au Maroc.
- La vision du NMD en matière de développement durable.
- Les mesures à mettre en place pour réussir le pari du développement durable dans le cadre du NMD.

## COMITÉ SCIENTIFIQUE :

- Mme ALLALI Aicha, FPN, Université Mohamed 1er, Nador.
- M. DERRAZ Mohammed, Coordonnateur de l'Unité de Recherche en Économie-CERSHO.
- M. EL AMINE Bouzid, professeur chercheur à la FPN, UMP, Oujda.
- M. EL ATTAR Abdelilah, FSJES, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. ED-DAOU Mohammed, FP, Errachidia, Université Moulay Ismail, Meknès.
- M. FIKRI Khalid, FSJES, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. HASSANI Kamal, FSJES, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. HAFIANE Mohammed Amine, FSJES, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. JABRI Abdelkarim, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. KADAOUI Khalid, FSJES, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. KHALFAOUI Aziz, ENCG, Université Hassan 1er, Settat.
- M. KISSAMI Rabah, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. LAHMOUCHI Mohammed, FSJES, Mohammedia. Maroc.
- M. MOKHTARI Abbas, FPN, Université Mohamed 1er, Nador. Maroc.
- M. RAJAA Mohammed, FSJES, Tétouan - Maroc.
- M. SABER Hicham, membre de l'Unité des Etudes économiques du CERSHO.
- M. ZAHRAOUI Omar, FSJES, Université Mohamed 1er, Oujda.
- M. ZENASNI MOURAD, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. ZOUIRI Hassan, FSJES, Université Mohamed V, Rabat- Maroc.

## COMITÉ D'ORGANISATION :

- Mme BAHARI Khaoula, doctorante-ENCGO, membre de l'Unité des Études économiques du CERSHO.
- Mme BELHASSANI Meryem, Doctorante à FSJES -Oujda, membre de l'Unité des Études économiques du CERSHO.
- Mme ELHAYANI Kawthar, doctorante à l'ENCGO, cadre au Ministère des Finances.
- M. JABRI Abdelkarim, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- Mme. RAMDANI Bouchra, doctorante à l'ENCGO, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.
- M. SABER Hicham, membre de l'Unité des Etudes économiques du CERSHO.
- Mme SNOUSSI Lamiae, Doctorante à FSJES -Oujda.
- M. ZENASNI Mourad, ENCG, Université Mohamed 1er, Oujda. Maroc.

## PRINCIPALES ÉCHÉANCES :

<b>18 mars 2023</b>	<b>Date limite de dépôt de résumé des propositions de communication.</b>
<b>20 mars 2023</b>	Notification provisoire aux auteurs des communications retenues.
<b>30 avril 2023</b>	Remise de la version finale de la communication.
<b>04 mai 2023</b>	Notification aux auteurs des communications retenues.
<b>Les 12 et 13 mai 2023</b>	Date de tenue du colloque national.

## MODALITÉS DE SOUMISSION :

Les auteurs doivent soumettre leurs communications en respectant les exigences suivantes :

- Document sous forme Fichier Word.
- La première page de chaque article doit contenir le titre de la communication, les coordonnées des auteurs (nom, affiliation, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone et fax).
- La deuxième page doit comporter un résumé (en français et en anglais/arabe, Maximum 10 lignes), ainsi qu'une liste de mots clés (Maximum 6 mots).
- Nombre de mots de l'article ne doit pas dépasser 7000 mots.
- Ecriture avec Times New Roman en français et En traditional Arabic en arabe.
- Taille de police 12 en français et 14 en arabe.
- Interligne simple.
- Les notes sont présentées par ordre numérique, placées en bas de page et signalées par des chiffres en surélevés (sans parenthèses).
- Les références bibliographiques doivent être classées par ordre alphabétique, chaque référence doit avoir été citée dans le texte. Ces références bibliographiques doivent se présenter comme suit :

<b>Livre</b>	NOM P. (année). <i>Titre : compléments au titre</i> . Lieu : Éditeur.
<b>Articles de revues</b>	Nom, A. (année), « Titre de l'article », Nom de la revue, vol. 24, n° 2, p. XX-XX.
<b>Articles publiés dans les actes de congrès</b>	Nom, A., Nom, B. (année), « Titre de l'article », Actes du XXe colloque de XXX, Ville, Pays, p. XXXX.
<b>Chapitres ou articles publiés dans des livres</b>	Nom, A., Nom, B. (année), « Titre du chapitre ou de l'article », dans Nom, C. (dir.), Titre du livre, Éditeur, chap. 14, p. XX-XX.
<b>Documents électroniques</b>	Auteur (année), « Titre du document », <a href="http://adresse complète">http://adresse complète</a> (consulté le jour/mois/année).

## FORMULAIRE DE CONTRIBUTION :

Nom : .....
Prénom : .....
GSM : .....
E-mail : .....
Qualité du participant : .....
Établissement : .....
Titre de la communication : .....
Résumé de la communication : ..... .....

## SOUSSION :

La communication est soumise aux adresses **e-mail** suivants :

**[m1.zenasni@ump.ac.ma](mailto:m1.zenasni@ump.ac.ma)**  
**[saberhicham@hotmail.com](mailto:saberhicham@hotmail.com)**